

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité Conducteur d'engins : travaux publics et carrières de brevet professionnel	CFA habilité, Section d'apprentissage habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	CFA non habilités Enseignement à distance Formation continue en établissements privés
--	--	--	--

<i>Épreuves</i>	<i>Unité</i>	<i>Coef</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>
Épreuve E.1 : Analyse d'une situation professionnelle		6						
Sous-épreuve E.11 : Étude, préparation et suivi d'un ouvrage	U.11	4	Ponctuel écrit	4 h	CCF	-	Ponctuel écrit	4 h
Sous-épreuve E.12 : Présentation d'un rapport d'activités	U.12	2	Ponctuel Oral	30 min	CCF	-	Ponctuel Oral	30 min
Épreuve E.2 : Implantation et réalisation d'ouvrages	U.20	8	Ponctuel pratique	9 h	CCF	-	Ponctuel pratique	9 h
Épreuve E.3 : Maintenance, VRD et topographie	U.30	3	CCF	-	CCF	-	Ponctuel pratique	4 h Maxi
Épreuve E.4 : Étude mathématique et scientifique	U.40	2	Ponctuel écrit	2 h	CCF	-	Ponctuel écrit	2 h
Épreuve E.5 : Expression française et ouverture sur le monde	U.50	3	Ponctuel écrit	3 h	CCF	-	Ponctuel écrit	3 h
Épreuve E.6 : Langue vivante	U.60	1	CCF	-	CCF	-	Ponctuel Oral	10mn (1)

(1) 5 minutes de présentation et 5 minutes d'entretien.